

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

## Recueil des Actes Administratifs du mois de novembre 2017

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

## **Délibérations**

### **Bureau communautaire**

Séance du jeudi 30 novembre 2017 2 à 7

### **Conseil communautaire**

Séance du jeudi 16 novembre 2017 8 à 20

## **Décisions**

### **Divers**

DIV.17.08.D2 06/11/2017	Vente d'un orgue du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon	21
DIV.17.08.D3 28/11/2017	Département Mobilités - Réforme des biens vétustes	22 à 32

## **Arrêtés**

### **Juridique**

DAG.17.08.A78 17/11/2017	Délégation de signature à M. ROBERT Mathias	33 à 34
DAG.17.08.A79 17/11/2017	Délégation de signature à M. Alexandre GRANDVOINNET	35 à 36
DAG.17.08.A74 28/11/2017	Délégation de signature à Mme MEOTTI Fabienne	37 à 38
DAG.17.08.A76 28/11/2017	Délégation de signature à M. MILLARD Pascal	39 à 40
DAG.17.08.A86 28/11/2017	Délégation de signature à Mme Caroline GAJ	41 à 42
DAG.17.08.A87 28/11/2017	Délégation de signature à Mme Nathalie VEYA	43 à 44
DAG.17.08.A88 30/11/2017	Délégation de fonctions à Mme Catherine BARTHELET - Conseillère Communautaire Déléguée - Abrogation de l'arrêté de délégation de fonctions 2014-000416	45 à 46

### **Ressources Humaines**

RH.17.08.A664 10/11/2017	Pôle des Ressources Humaines - Arrêté portant ouverture d'une session de sélections professionnelles au titre de l'année 2017 dans le cadre du dispositif d'accès à la titularisation	47 à 49
--------------------------	---	---------

### **Urbanisme-Foncier**

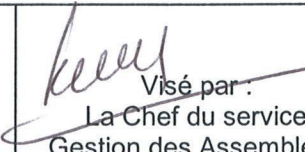
URB.17.08.A27 22/11/2017	Commune de la Chevillotte - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Enquête publique	50 à 52
--------------------------	--	---------



**Bureau**

**Compte rendu succinct**

**des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le :  - 4 DEC. 2017	Séance du jeudi 30 novembre 2017 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	 Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUÉF
--	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 30/11/2017 à 18h00 à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 26/10/2017**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 26/10/17.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable imprimerie au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé du système d'information au sein de la direction gestion des déchets (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement les de 3 agents contractuels sur 3 postes techniciens au sein de la Direction Architecture (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : technicien en électricité, technicien en bâtiment et technicien études et travaux en bâtiment,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'ingénieur chargé d'opérations au sein de la direction architecture à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.1.2.2 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté

*Mmes F. PRESSE (2) et C. THIEBAUT et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4*

↳ R.1.2.3 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDD

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services Techniques qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ R.3.1 - FIE - Aide à la société RC GRAVURE

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue à RC GRAVURE une aide de 7 000 € pour réaliser son projet de développement sur le parc d'activités de Pouilley-les-Vignes, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe et tous documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)

*M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€ à l'Université de Franche-Comté pour accompagner l'accueil à l'Observatoire.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

↳ R.5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 16 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 104 792 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 500 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à M. VIALET et Mme AMBACHER par délibération du Bureau du 27 novembre 2014.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Vaux, Nancray et Ecole-Valentin

*M. B. GAVIGNET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE, pour 1 logement situé à Chemaudin et Vaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ pour 1 logement situé à Nancray, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISON D'EN FRANCE HABITAT 70 pour 1 logement situé à Nancray, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour 2 logements situés à Ecole-Valentin, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 12 000 €.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R.5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. PIM et Mme CHI correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. FALCONNET et Mme ORNY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. CHEVAT et Mme ROLLET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGOURDAN correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGUENET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme REDOUTEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.5.4 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - 3<sup>ème</sup> programmation

*M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, de subventions pour un montant total de 24 640 € :
  - au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
    - 7 500 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville,
    - 2 500 € à l'association des Racines et des Feuilles,
    - 2 740 € à l'Université de Franche-Comté,
    - 5 470 € aux Petits Débrouillards,
    - 1 180 € à la Fabrik@web,
  - au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
    - 500 € à Récidev,
    - 2 500 € à l'association des Racines et des Feuilles,
  - au titre du volet Participation des Habitants et Lien social,
    - 2 250 € à la Compagnie Teraluna.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

↳ R.7.1 - Fonds d'aide aux manifestations sportives - Grand Besançon outdoor eXpérience, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour la valorisation et la promotion du festival Outdoor eXpérience organisé par la CAGB :
  - 1 500€ à Julie Bresset,
  - 1 500€ à Marlène Devillez,
  - 1 500€ à Nao Montchois,
  - 1 500€ à Thibaut Baronian,

Le montant total de subvention issu du fonds d'aide aux manifestations s'élève à 6 000€.

- autorise Monsieur le Président à signer les contrats de partenariat à venir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.7.2 - Fonds aides aux manifestations sportives

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 900 € au Club Vélo Loisirs Nancray pour « La Sapinette 2017 », dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

Bureau

**Séance du Jeudi 30 Novembre 2017**

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

**Etaient présents** : Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : **Besançon** : M. Dominique SCHAUSS, M. Anthony POULIN, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

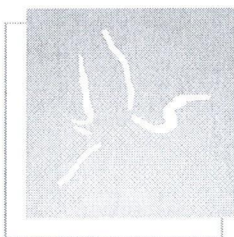
**Secrétaire de séance** : Mme Martine DONEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : A. POULIN, P. DUCHEZEAU, T. MORTON

**Mandataires** : F. PRESSE, C. LIME, S. WANLIN





**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le : 23/11/2017	Séance du Jeudi 16 Novembre 2017 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
---	---	---

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 16 Novembre 2017 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

☞ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux du 21/09/17 et 19/10/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Pascal DUCHEZEAU comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des Conseils du 21/09/17 et 19/10/17.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

0.2 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 0.3 - Modification d'une représentation de la CAGB à Grand Besançon Habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L 2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Robert STEPOURJINE comme représentant de la CAGB au conseil d'administration de Grand Besançon Habitat en remplacement de Monsieur Clément DELBENDE.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### **Finances**

##### 1.1.1 - Orientations budgétaires 2018 - PPIF 2018/2022 - budget annexe déchets 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les orientations budgétaires 2018 du budget annexe déchets.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

##### 1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire - Volets économique et CNle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la modification du règlement d'attribution de la DSC 2017 avec création d'un volet Cartes Nationales d'Identité électroniques ainsi que la prorogation pour les autres volets et sur ses modalités de calcul, suivant le tableau annexé,
- le montant du volet Solidarité Economique de la DSC 2017 à hauteur de 1 495 277 €, le montant du volet cartes nationales d'identité électronique à hauteur de 35 855 €, ce qui porte à 3 884 884 € le montant définitif de la DSC 2017 (tous volets confondus).

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### **Ressources humaines**

##### 1.2.1 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution de la subvention complémentaire de fonctionnement annuelle pour l'année 2017

*Mmes A. ANDRIANTAVY, C. MICHEL(2) et M. SEBBAH et MM. G. BAULIEU et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le versement au COS d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 192 000 € pour l'année 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 6*

##### 1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Transfert des compétences eau et assainissement - Créations de poste auprès de la direction eau et assainissement

A la majorité, 7 contre et 18 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des 118 postes du Département Eau et Assainissement transférés de la Ville de Besançon au Grand Besançon,
- le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux concernés par le transfert,
- la création de 29 postes dans le cadre de l'extension du périmètre,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de ces évolutions.

*Rapport adopté à la majorité :*

*Pour : 94      Contre : 7*

*Abstentions : 18      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 1.2.3 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent technique polyvalent auprès de la Direction de l'Action Culturelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'agent technique polyvalent relevant de l'ensemble des grades des cadres d'emploi d'Adjoint administratif et d'Adjoint technique au sein de la Direction Action Culturelle,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 119      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 1.2.4 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent d'exploitation auprès de la Direction des Transports

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'agent d'exploitation relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques au sein du Service exploitation de la Direction des Transports,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

## **Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

### 3.1 - Mise en place d'un dépôt de garantie sur les parcs d'activités

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'instauration de dépôts de garanties,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.2 - Parc d'activités de l'Echange - Vente de parcelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- modifie la délibération n°2017/003566 en date du 23 février 2017 fixant le prix de vente des terrains des Zones d'Activités de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest et ce uniquement sur les parcelles A3 et A4 de la phase 3 du parc d'activités de l'Echange,
- décide de vendre à la Société OBLIGER, ou à toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer, représentée par M. Obliger ou par toute autre personne dûment habilitée, un lot de 23 706 m<sup>2</sup> sur le Parc d'activités de l'Echange au prix d'environ 371 473 € H.T.,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 119      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.3 - ZAC Nouvelle Ere - Modifications du dossier de réalisation

*MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve l'ensemble des modifications apportées au dossier de réalisation de la ZAC du Parc Tertiaire de la gare Besançon Franche-Comté TGV,
- valide le Programme des Equipements Publics modifié,

- valide le Programme Global des Constructions modifié,
- valide les Nouvelles Modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 107 Contre : 0*

*Abstentions : 6 Ne prennent pas part au vote : 5*

### 3.4 - ZAC Nouvelle Ere - Avenant n°6 au traité de concession

*MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET (2), JY. PRALON et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions, le Conseil de Communauté :

- valide l'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Nouvelle Ere,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 106 Contre : 0*

*Abstentions : 5 Ne prennent pas part au vote : 7*

### 3.5 - Actions recherche et innovation – Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2017

*MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 41000 € pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

### 3.6 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2016 - Subvention 2017

*MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à l'association Initiative Doubs Territoire pour un montant maximal de 24 000€ au titre de l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Initiative Doubs.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2*

### 3.7 - Association ADIE - Soutien financier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour un montant maximal de 12 000€ au titre de l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.8 - Micronora 2018 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'Association MICRONORA à hauteur de 20 000 € pour l'édition 2018 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.9 - FIE - Aide à la société Franche-Comté Formation 25

*M. M. FELT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la société Franche-Comté Formation 25 une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement au centre-ville de Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

### 3.10 - FIE - Aide à l'Association Patrimoine Insertion 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à API 25 une aide de 26 500 € pour réaliser son projet de développement rue de Trepillot à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.11 - Avenants aux FIE Société 2089, SMALTIS et STEM CIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le transfert des FIE Société 2089, SMALTIS et STEM CIS, dans leurs nouveaux locaux dans les mêmes conditions que celles prévues initialement, et donc, verser le solde de chacune de subventions aux entreprises concernées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.12 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Rapport d'activité 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel d'activité 2016 de BGE Franche-Comté en tant que délégataire pour l'exploitation des Pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

## Commission n°04 : Développement durable

### 4.1 - Projet Alimentaire Territorial - Convention de partenariat et de reversement de subvention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Belfort

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette convention de partenariat et de reversement de subvention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

### 4.2 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Ouverture à de nouvelles communes

Mmes V. MAILLARD et A. OLSZAK et MM. JN. BESANÇON, D. CUCHE, D. JACQUIN, J. KRIEGER, F. LOPEZ, A. LORIGUET, D. PAINEAU, P. ROUTHIER (2) et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'ouvrir la possibilité de signer la Charte paysagère à l'ensemble des communes du Grand Besançon dont le territoire est traversé par la vallée du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 12

### 4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Pugey et Roche-lez-Beaupré

MM. J. KRIEGER et F. LAIDIÉ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Pugey et Roche-lez-Beaupré,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de :
  - 757 € à la commune de Pugey, pour la mise en place d'équipements de sécurisation dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public,
  - 1 172 € à la commune de Roche-lez-Beaupré, pour le remplacement des fenêtres de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la commune de Roche-lez-Beaupré.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 2

### 4.4 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Champagney, Fontain et Miserey-Salines

Mmes M. DONEY (2) et MM. M. FELT et O. LEGAIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
  - o d'un montant de 8 780 € à la commune de Champagney, pour l'aménagement du parvis de l'église, correspondant à 40 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - o d'un montant de 5 170 € à la commune de Fontain, pour la restauration de la fontaine-lavoir, correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - o d'un montant de 11 226 € à la commune de Miserey-Salines, pour l'aménagement du jardin d'agrément (phase 2) correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 4

#### 4.5 - Fonds « Centres de village » - Signature d'un avenant avec la commune d'Ecole-Valentin

*M. Y. GUYEN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 116      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

#### 4.6 - Etude-action pour le développement de la méthanisation sur le Grand Besançon - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- solliciter les subventions auprès de la Région Franche Comté et du FEDER,
- signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 4.7 - Schéma de collecte 2019 des résiduels et des recyclables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur le schéma de collecte des résiduels et des recyclables notamment sur:
  - o les principes du schéma de collecte 2019 et 2021 des résiduels et des recyclables, à savoir pour l'essentiel :
    - une redevance unique sur l'ensemble du Grand Besançon à la levée et à la pesée,
    - une collecte des résiduels tous les 15 jours pour les 48 communes en zone agglomérée de moins de 2000 habitants, avec choix de la fréquence de collecte pour l'habitat collectif et les gros producteurs,
    - une collecte des recyclables tous les 15 jours pour la commune de Saint Vit,
  - o le lancement de la consultation de prestation de collecte des résiduels et des recyclables,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de prestation de collecte des résiduels et des recyclables pour la période 2019-2021 reconductible 2 fois 1 an et tout acte y afférent avec l'entreprise dont l'offre sera déclarée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 4.8 - Avenant n°1 à la convention de reversement des soutiens et des produits de vente matière – Contrat Sybert / Eco-Emballages

*Mmes C. CAULET, F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX (2), F. LOPEZ, Y. POUJET (2) et R. STHAL, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- l'avenant n°1 à la convention de reversement des soutiens Eco-Emballages et des produits de ventes matières entre la communauté d'agglomération du Grand Besançon et le SYBERT,
- tout courrier, acte ou document nécessaire.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 106      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 11*

## Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

### 5.1 - Contrat de Ville - Convention-cadre de Territoire entre le Grand Besançon et Action logement pour le logement des salariés sur le territoire du Grand Besançon 2017-2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention-cadre de Territoire pour le logement des salariés sur le territoire du Grand Besançon avec Action Logement.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 5.2 - Contrat de Ville - Convention-Cadre régionale de cohésion sociale et urbaine entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve les termes de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - solliciter la participation financière de la Région Bourgogne Franche-Comté,
  - signer la présente convention,
  - signer tous les actes subséquents.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0  
Abstention : 1      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 5.3 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL propriétaires bailleur) - Demande de subvention (>10 000 €)

*MM. G. GALLIOT, JS. LEUBA (2) et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de subvention AAPEL propriétaire bailleur de Mme GAILLARD, pour un montant de 11 443 €.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 4*

## Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

### 6.1 - Commune de Thise - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

*M. A. LORIGUET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thise au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 1*

### 6.2 - Commune de Rancenay - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rancenay au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*



6.3 - Commune de Mamirole - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

*M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mamirole au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1*

6.4 - Commune de Nancray - Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Reprise de la procédure

*M. V. FIETIER (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la reprise du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nancray dans les conditions ci-dessus énoncées.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2*

6.5 - Actualisation de la liste des membres du CDP

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0*

6.6 - Subvention Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

*MM. J.L. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000€ au pôle des microtechniques en vue de l'organisation du Hacking Health 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

7.1 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC - 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 140 000 € auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

7.2 - Attribution des subventions 2017 au titre du fonds de soutien à l'investissement de matériel musical, instrumental et pédagogique

*Mme R. REBRAB (2) et M. G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution des six subventions d'un montant total de 50 000 € aux associations éligibles, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparti comme suit par association :
  - o 29 309 € à l'École de musique du Plateau,
  - o 13 563 € à l'association Le Bastion,
  - o 3 650 € au CAEM,
  - o 1 941 € à la MJC Palente,
  - o 1 120 € à l'EMICA,
  - o 417 € à AMUSO,

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions avec l'Ecole de musique du Plateau, l'association Le Bastion, la MJC Palente, le CAEM, l'EMICA et AMUSO.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

7.3 - Attribution de subventions 2017 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles

*Mmes AS. ANDRIANTAVY, M. EL YASSA, M. LEMERCIER (2), E. MAILLOT, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB (2) et C. WERTHE et MM. P. BONTEMPS, P. CURIE, E. DUMONT, JS. LEUBA (2), R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia et de 12 000 € à l'association Le Bastion dans le cadre du soutien au dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annuelles avec la RAP La Rodia et l'association Le Bastion.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 100 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17*

7.4 - Attribution d'avances de subventions 2018 pour les écoles de musique structurantes

*Mme R. REBRAB (2) et M. G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution des cinq subventions d'un montant total de 54 400 € réparti comme suit :
  - o 12 243 € à l'EMICA,
  - o 11 280 € à la MJC Palente,
  - o 11 280 € au CAEM,
  - o 11 280 € à AMUSO,
  - o 10 317 € à l'Ecole de musique du Plateau,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec l'EMICA, le CAEM, la MJC Palente, AMUSO et l'Ecole de musique du Plateau.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

7.5 - Circuits pédestres et VTT - Vallée du Doubs / secteur amont - Phase 1 : communes d'Amagney, Chalèze, Deluz et Novillars

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la validation de la liste des circuits sur le secteur de la Vallée du Doubs amont (Phase I). (cf. liste et carte des circuits en annexe),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention de répartition des missions entre la CAGB et respectivement les communes d'Amagney, Chalèze, Deluz et Novillars.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

7.6 - Rapport du Président sur le choix du futur concessionnaire et du contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule

*Mmes ML. DALPHIN et D. DARD et M. JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le choix de Solidarité Doubs Handicap comme concessionnaire du service public relatif à l'exploitation et à la gestion du camping d'intérêt communautaire Besançon - Chalezeule,

- se prononce favorablement sur le projet de contrat de concession de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Solidarité Doubs Handicap pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 112      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 3*

### Commission n°02 : Mobilités

#### 2.1 - Rapport annuel d'activités 2016 du délégataire du réseau Ginko

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2016 sur la DSP Transports Urbains.

#### 2.2 - Rapport annuel d'activités 2016 des lignes périurbaines du réseau Ginko

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 des lignes périurbaines.

#### 2.3 - Convention avec l'Etat pour le financement de l'Enquête Ménages

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de subvention à hauteur de 59 836 € auprès de l'Etat pour le financement de l'enquête ménages déplacements,
- se prononce favorablement sur la demande de subvention à hauteur de 29 918 € auprès de la Région pour le financement de l'enquête ménages déplacements,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires identifiés dans le tableau ci-dessus ainsi que d'autres partenaires éventuels,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de financement de l'enquête ménages déplacements ci-annexée.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 2.4 - Convention d'exploitation du Pôle d'Échanges Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal de la gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 2.5 - Convention d'échange d'Informations Voyageurs SNCF Mobilités - PEM de Besançon Franche Comté TGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'une nouvelle convention d'échange d'informations voyageurs au sein du pôle d'échange multimodale à la gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 2.6 - Convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne – Franche-Comté », TER-GINKO et carnets de billets GINKO-TER-DIVIA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne Franche-Comté+ », TER+GINKO et le carnet de billets « GINKO-TER-DIVIA »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2.7 - Convention relative à la tarification multimodale TER Ginko sur le périmètre du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la tarification multimodale TER-GINKO sur le périmètre du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2.8 - Remplacement d'une radio analogique sur le réseau de transport urbain par une radio numérique

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la passation du marché public relatif au remplacement d'une radio analogique par une radio numérique sur le réseau de transport urbain,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0  
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

2.9 - Apurement de l'inventaire A de la convention de Délégation de Service Public des lignes urbaines du réseau GINKO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la sortie et la mise à la réforme des biens vétustes, listés en annexe 1 relatifs à l'inventaire A de la convention de DSP signé le 3 novembre 2010 avec Besançon Mobilités,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à sortir de l'inventaire A de la DSP les biens mentionnés à l'annexe 1 du présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Questions diverses

8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

## Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulines : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtilion-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DUCHEZEAU

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

**Mandataires :** P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,



**EXTRAIT**  
**du Registre des Décisions du Président**  
**de la Communauté d'Agglomération**  
**du Grand Besançon**

**OBJET :**

DIV.17.08.D2

Vente d'un orgue  
du Conservatoire à  
Rayonnement  
Régional du Grand  
Besançon

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 30 juin 2016 donnant délégation du Conseil au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée du mandat,

Considérant la nécessité de mettre en vente un bien non utilisable par le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un orgue vétuste transféré de l'ancien conservatoire et entreposé dans des caisses dans le nouveau conservatoire sis 1 Passage des Arts à Besançon sera vendu lors d'une vente aux enchères via le site AGORASTORE.

**Article 2** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affichée au siège de la CAGB et publiée au recueil des actes administratifs et au registre des décisions.

Besançon, le

6 Novembre 2017

Le Président,  
Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

**Dates d'affichage :**

Date de début : 14 NOV. 2017

Date de fin : 14 DEC. 2017

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 NOV. 2017



Contrôle de légalité



Registre des Décisions du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

OBJET :

N° DIV. 17.08.D3

DÉPARTEMENT  
MOBILITES

Réforme des biens vétustes

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 30 juin 2016 donnant délégation du Conseil de communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée du mandat,

Considérant la nécessité de réformer les biens vétustes,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les mobiliers, matériels, véhicules et matériels embarqués de véhicules figurant dans le tableau en annexe n°1, qui ne sont plus utilisés, sont réformés et sortis du patrimoine. La plupart de ces biens sont totalement amortis.

**Article 2** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et publiée au recueil des actes administratifs et au registre des décisions.

Dates d'affichage :

Date de début : 30 NOV. 2017

Date de fin : 30 DEC. 2017

Besançon, le 28 NOV. 2017

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

Préfecture du Doubs

Reçu le 01 DEC. 2017



Contrôle de légalité

**Annexe 1**  
**Biens mobiliers mis à la réforme de l'inventaire A de la DSP**

Référence Bien	Date Achat	Désignation	Numéro inventaire
AO00392	30/10/1979	EQUIPT.DYNAMIQUE /CARREFOURS	MAN080081545
AO00393	30/10/1979	EQUIPEMENT DEPOT	MAN080081545
AO00394	31/12/1979	BLOC FEUX SUPPLEMENTAIRES	MAN080081547
AO00395	27/11/1981	EQUIPT.DYNAMIQUE /CARREFOURS	MAN080081548
AO00396	24/12/1981	EQUIPEMENT DYNAMIQUE DET.C11	MAN080081548
AO00397	28/12/1981	EQUIPEMENT DEPOT	MAN080081548
AO00398	28/12/1981	SOLDE EQUIPEMENT DYNAMIQUE	MAN080081548
AO00415	18/12/1995	BALISES/FEUX 599 BALBUS SFIM	MAN080080538
AO00452	20/06/1979	BALAYEUSE ROLBA	MAN080080677
AO00542	29/06/1981	CISAILLE AEG KS2	MAN080080700
AO00545	23/02/1982	ARMOIRE FACOM OUTILS 2101 A	MAN080080668
AO00417	30/03/1970	PRESSE 50 TONNES FOG	MAN080082182
AO00479	31/03/1984	PISTOLET PNEUMATIQUE POPEUSE	MAN080080683
AO00483	30/04/1974	TOURET A MEULER AVEC SUPPORT	MAN080080682
AO00485	31/05/1974	POSTE A SOUDER SAF	MAN080080681
AO00487	31/05/1974	PISTOLET PNEUMATIQUE GESIPA	MAN080080680
AO00489	31/05/1974	TOURET A MEULER AVEC SUPPORT	MAN080080679
AO00489	31/05/1974	TOURET A MEULER AVEC SUPPORT	MAN080080678
AO00490	31/05/1974	TOURET A MEULER AVEC SUPPORT	MAN080080677
AO00491	31/05/1974	TOURET A MEULER AVEC SUPPORT	MAN080080674
AO00491	31/05/1974	PALAN ELECTRIQUE EUROBLOC	MAN080080672
AO00492	20/06/1974	PERCEUSE A COLONNES	MAN080080676
AO00493	20/06/1974	PERCEUSE A COLONNES	
AO00494	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00495	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00496	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00497	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00498	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00499	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00500	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00501	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00502	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00503	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00504	20/06/1974	ETABLI 2 M 3 TIROIRS	
AO00505	01/04/1975	APPAREILL. PALAN ELECTR.SECT	
AO00507	30/01/1976	GRUE AVEC RALLONGE SEFAC	
AO00511	26/03/1976	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00514	31/03/1977	ECHAFAUDAGE A RALLONGES	
AO00515	30/04/1977	PRESSE DE DEMONTAGE A MAIN	
AO00516	28/02/1977	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00517	25/03/1977	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00519	30/05/1977	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00530	30/11/1978	ETAU REF. 16562	
AO00533	02/07/1979	CUVE MDG A COLLE	
AO00534	24/08/1979	LECTEUR VITESSES CPTÉ TOUR	
AO00535	26/06/1980	APPAREIL DE TESTAGE	
AO00536	25/09/1980	CHARIOT PALAN ELECTRIQUE	
AO00548	28/02/1982	PLIEUSE MANUELLE SD	
AO00549	01/04/1982	REGLOSCOPE CIBIE + ACCESS.	
AO00552	11/02/1983	ELINGUE EN PLUSIEURS OUTILS	
AO00553	31/03/1983	SURPRESSEUR FUT POSTE GRAISS.	
AO00554	22/03/1983	COLONNES SEFAC 527	



AO00555	22/03/1983	CHANDELLES SEFAC GD MODELE	
AO00556	27/05/1983	MONOMETRE CONTROLEUR FREINAGE	
AO00557	30/04/1984	POMPE IMMERGEE LEROY SOMER	
AO00559	30/04/1984	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00561	31/01/1984	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00569	22/10/1976	MILLIWOLTMETRE AC PM 2454/BS	
AO00570	22/10/1976	GENERATEUR DE FONCTION PM	
AO00571	24/03/1977	GENERATEUR IMPULSION PM	
AO00572	25/02/1977	PONT DE MESURE PM 6302/07	
AO00573	12/10/1976	ALIMENTATION STABILISEE SDR	
AO00576	14/05/1981	KIT TEST LOGIQUE	
AO00577	13/10/1981	ALIMENT.STABILISEE SDRTH 4020	
AO00592	31/05/1974	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00593	31/05/1974	SERVANTE HAZET OU CHARIOT	
AO00601	31/03/1985	TRETEAU SEF- CHANDELLES ROUES	
AO00602	31/03/1985	TRETEAU SEF- CHANDELLES ROUES	
AO00603	31/03/1985	TRETEAU SEF- CHANDELLES ROUES	
AO00604	31/03/1985	TRETEAU SEF- CHANDELLES ROUES	
AO00613	29/10/1985	RIVETEUSE PNEUMATIQ	
AO00622	27/11/1985	POSTE A SOUDURE SEMI AUTOMAT	
AO00623	09/12/1985	APPAR.CONTROL.GEOMET.TRAIN AVT	
AO00630	17/04/1986	PRESENTOIR MOQUETTE MOBILE	
AO00641	22/07/1987	AGRAFEUSE PNEUMATIQUE TU20	
AO00645	22/10/1987	CISAILLE JOUANEL	
AO00647	06/10/1987	CINTREUSE VIRAX 2402257	
AO00651	10/12/1987	SCIE MECANIQUE	
AO00652	10/12/1987	TOUR SOCOMO	
AO00656	08/03/1988	RECTIFIEUSE+PLATEAU MAGNET	
AO00657	19/04/1988	BANC TEST WK1602-10 KIENZLE	
AO00659	19/07/1988	WATTMETRE RW110/471110-107	
AO00660	07/07/1988	PISTOLET WRAPP.OK9/220-1695	
AO00661	31/10/1988	LAMPE STROBO DAV 2994	
AO00662	14/11/1988	APP.SOUDAGE PVC LEISTER	
AO00663	24/11/1988	CHARGEURS DAV.2872	
AO00664	24/11/1988	CHARGEUR DAV.2872	
AO00665	21/11/1988	PURGEUR FREINAGE + ARC 50	
AO00666	13/12/1988	RECTIFIEUSE A GARNIT.+FLASQUE	
AO00669	30/04/1989	PIED A COULISSE REF. 206220	
AO00670	31/07/1989	PINCE AMPEROMETRIQUE CT 232	
AO00672	04/08/1989	GENERATEUR MOBIL 46 KV	
AO00673	01/08/1989	CRIC ROULEUR SEF.8235 SEFAC	
AO00676	16/08/1989	GROUPE ELECTROGENE GET 5MD	
AO00677	21/11/1989	PRESSE SEF 660 M+EMBOUTS	
AO00680	30/06/1990	CHARGEUR BOOSTER 2884	
AO00682	31/08/1990	TRANSPALETTE PUMA BTL2000	
AO00695	31/07/1991	PONCEUSE ASPIRANTE FESTO	
AO00696	30/09/1991	CONTROLEUR TURBO	
AO00700	20/02/1992	ANALYSEUR DE SPECTRE SYSTEME	
AO00708	31/12/1992	SURPRESSEUR UNIPLEX	
AO00711	30/11/1993	TESTEUR VERIF.LIQUIDE FREIN	
AO00713	29/12/1993	CONTROLEUR CIRCUIT REFROIDIS-	
AO00716	15/01/1996	BANC TEST D ALTERNATEUR GTF 36	MAN080081963
AO00717	17/04/1996	EMETT/RECEPT.PORT.	MAN080080669
AO00719	17/04/1996	EMETT.RECEPT.PORT.	MAN080080669
AO00720	17/04/1996	EMETT.RECEPT.PORT.	MAN080080669
AO00721	17/04/1996	EMETT.RECEPT.PORT.	MAN080080669
AO00723	02/09/1996	POSTE A SOUDER SAFMIG 321 C	MAN080081977
AO00724	21/10/1997	PISTOLET HUILE COMPTEUR AIG	MAN080081978

AO00725	22/12/1997	SUPPORT PIVOTANT HUILE+GRAISSE	MAN080081979
AO00727	24/11/1998	EQUIP.TABLIER/MANITOU CHARIOT	MAN080081981
AO00728	22/12/1998	VISSEUSE - DEVISSEUSE	MAN080081982
AO00729	22/12/1998	SERVANTE ECOLOGIQUE MOBILE	MAN080081988
AO00732	15/12/1998	CRICS DEPOSE ORGANES 1 T	MAN080081983
AO00733	15/12/1998	SURPRESSEURS HUILE P2 R 5/1	MAN080081983
AO00735	04/09/1998	OPACIMETRE LUCAS MK5	MAN080081964
AO00736	01/01/1999	POMPE A MEMBRANES STARMAC	MAN080081966
AO00740	09/12/1999	FONTAINE NETTOYAGE FREIN	MAN080081968
AO00742	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00754	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00757	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00758	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00759	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00760	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00761	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00763	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00764	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00765	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00766	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00767	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00768	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00769	13/12/1999	SERVANTE FACOM CHRONO 6 NPB	MAN080081989
AO00821	27/11/1995	3411 WH - GX317 SURBAISSE	MAN080080756
AO00822	27/11/1995	CABLAGE	MAN080082000
AO00823	27/11/1995	3414 WH - GX317 SURBAISSE	MAN080080757
AO00824	27/11/1995	CABLAGE	MAN080082000
AO00825	27/11/1995	4268 WH - GX 317 SURBAISSE	MAN080080758
AO00826	27/11/1995	CABLAGE	MAN080082000
AO00827	27/11/1995	4269 WH - GX317 SURBAISSE	MAN080080759
AO00828	27/11/1995	CABLAGE	MAN080082000
AO00829	27/11/1995	5009 WH - GX317 SURBAISSE	MAN080080760
AO00830	27/11/1995	CABLAGE	MAN080082000
AO00831	27/11/1995	5012 WH - GX317 SURBAISSE	MAN080080762
AO00832	27/11/1995	CABLAGE	MAN080082000
AO00833	27/11/1995	5013 WH - GX317 SURBAISSE	MAN080080763
AO00834	27/11/1995	CABLAGE	MAN080082000
AO00835	04/12/1996	3349 WN - GX317 SURBAISSE	MAN080080764
AO00836	04/12/1996	CABLAGE CELLULES ELI2B	MAN080082001
AO00837	20/01/1997	CABLAGE POUR ARMOIRE SAE	MAN080082028
AO00838	27/06/1997	6717 WQ - GX 317 SURBAISSE	MAN080080765
AO00839	20/12/1997	CABLAGE	MAN080082003
AO00840	27/06/1997	6719 WQ - GX 317 SURBAISSE	MAN080080766
AO00841	20/12/1997	CABLAGE	MAN080082003
AO00842	27/06/1997	6720 WQ - GX 317 SURBAISSE	MAN080080767
AO00843	20/12/1997	CABLAGE	MAN080082003
AO00844	15/12/1997	2728 WS - GX 317	MAN080080768
AO00845	20/12/1997	CABLAGE	MAN080082003
AO00846	15/12/1997	8367 WS - GX 317	MAN080080769
AO00847	20/12/1997	CABLAGE	MAN080082003
AO00849	20/12/1997	CABLAGE	MAN080082003
AO01004	21/03/1994	3717 VZ - A 700	MAN080080863
AO01005	21/03/1994	CABLAGE	MAN080082025
AO01008	20/01/1997	CABLAGE POUR ARMOIRE SAE	MAN080082028
AO01014	20/01/1997	CABLAGE POUR ARMOIRE SAE	MAN080082028
AO01015	20/01/1998	CABLAGE ELINAP 152/97	MAN080081995
AO01016	20/01/1998	CABLAGE ELINAP 152/97	MAN080081995
AO01017	20/01/1998	CABLAGE ELINAP 152/97	MAN080081995

AO01035	09/11/1976	REMORQUE D 2	MAN080080904
AO01045	29/01/1982	GIROUETTES LATERALES	MAN080080705
AO01046	29/01/1982	MANIVELLES POUR GIROUETTES	MAN080080705
AO01047	12/05/1982	GIROUETTES LATERALES	MAN080080705
AO01048	31/12/1982	GIROUETTES LATERALES	MAN080080705
AO01049	12/07/1982	GIROUETTES ARRIERES	MAN080080705
AO01050	24/12/1982	GIROUETTES ARRIERES	MAN080080705
AO01051	30/06/1982	PLAQUES LATERALES 273x68	MAN080080714
AO01052	30/06/1982	PLAQUES ARRIERES 100x83	MAN080080714
AO01080	06/05/1987	TELECOMMANDES MC 609	AUT08_01_00005
AO01134	08/11/1989	SYSTEME MICHEL V3	MAN080080701
AO01135	20/12/1989	TELECOMMANDE MC609	AUT08_01_00005
AO01139	23/08/1990	SYSTEME MICHEL V4	MAN080080729
AO01140	05/10/1990	SYSTEME TADE	MAN080080729
AO01142	13/11/1990	SYSTEME TADE AM	MAN080080724
AO01144	08/03/1991	SYSTEME TADE BUS 300	MAN080080724
AO01145	13/09/1991	SYSTEME TADE AM V2/18	MAN080080724
AO01146	17/07/1991	SYSTEME MICHEL V4 VISUALISAT.	MAN080082132
AO01149	06/09/1991	OBLITERATEURS MC 600	MAN080082085
AO01150	06/09/1991	TELECOMMANDES MC 609	AUT08_01_00005
AO01156	31/12/1991	SYST. TADE BUS AUTONOME TBA	MAN080080724
AO01157	31/12/1991	SYST. TADE BUS AUTONOME TBA	MAN080080724
AO01158	03/04/1992	SYSTEME MICHEL V4	MAN080080724
AO01159	02/12/1992	SYSTEME ELIN V1 AVEC CELLULES	MAN080080724
AO01160	31/05/1992	AUTORADIO BLAUPUNKT.+ ACCES	MAN080080689
AO01162	09/09/1992	OBLITERATEURS + SUPPORTS	MAN080082086
AO01163	09/09/1992	TELECOMMANDES	AUT08_01_00005
AO01164	16/06/1992	SYSTEME MICHEL V4	MAN080080724
AO01165	15/10/1992	SYSTEME TADE TBA AVEC PUPITRES	MAN080080724
AO01167	11/03/1992	SYSTEME TADE AM V2/24	MAN080080724
AO01168	11/03/1992	CELLULES/SYST.TADE AM V2/24	MAN080080694
AO01169	31/12/1992	ENS.GIROUETTES Pr PR102	MAN080082061
AO01170	31/12/1992	ENS.GIROUETTES Pr 4 VH A300	MAN080082061
AO01171	31/12/1992	ENS.GIROUETTES Pr 3VH A500	MAN080082061
AO01172	31/12/1992	ENS.GIROUETTES Pr 1 VH AG700	MAN080082061
AO01173	25/02/1993	IDB.SYSTEME D INFO /BUS	MAN080080709
AO01174	01/01/1993	IDB 26 DOUBLES AFFICHEURS	MAN080082154
AO01175	01/01/1993	COMPLT.IDB FILTRES/AFFICHEURS	MAN080082155
AO01176	08/06/1993	AUTO-RADIO BLAUPUNKT BLAK 3221	MAN080080689
AO01177	13/10/1993	ENS.GIROUETTES SF PRODUITS	MAN080082062
AO01179	14/10/1993	SYST.TADE BUS AUTONOME TBA	MAN080082103
AO01180	31/01/1994	EXTENSIONS POUR SYSTEME TBA	MAN080082104
AO01181	08/12/1993	PUPITRES CONDUCT.AVEC AFFICHEU	MAN080080715
AO01182	21/12/1993	OBLITERATEURS MC 600	MAN080082087
AO01183	21/12/1993	TELECOMMANDES	AUT08_01_00005
AO01184	29/09/1993	BVR + BDC + BJ1 pour TBA	MAN080082105
AO01185	27/08/1993	SYST.COMPTAGE MICHEL V4	MAN080082106
AO01186	15/12/1993	ENS.GIROUETTES SF PRODUITS	MAN080082063
AO01187	15/12/1993	ENS.GIROUETTES SF PRODUITS	MAN080082063
AO01188	31/01/1994	IDB - SYST.D INFO BUS	MAN080082077
AO01189	27/06/1994	AUTORADIOS BLAUPUNKT REF ACR	MAN080080689
AO01190	26/09/1994	OBLITERATEURS+TELECOM.	MAN080082088
AO01191	17/10/1994	SYST. TADE BUS AUTONOME TBA	MAN080082107
AO01192	17/08/1994	BOITES BVR+BDC+BJ1+EXTENS.	MAN080080691
AO01193	29/06/1994	CARTES GPS+ANTENNES+CABLES	MAN080080707
AO01194	14/11/1994	IDB - SYST.D INFO BUS	MAN080082078
AO01195	01/12/1994	ENS.GIROUETTES SF PRODUITS	MAN080082064
AO01196	28/12/1994	SYST.COMPTAGE ELIN V2C/V4	MAN080082108

AO01197	28/11/1994	SYST.COMPTAGE MICHEL V7	MAN080082109
AO01198	28/11/1994	PUPITRES 3C AVEC AFFICHEURS	MAN080082091
AO01199	05/09/1995	OBLITERATEURS MC600 +SUPPORT	MAN080080713
AO01200	05/09/1995	TELECOMMANDE MC609 + BOITIER	AUT08_01_00005
AO01201	19/07/1995	BVR+BDC+BJ1 (boite mise V/Réve	MAN080082111
AO01202	01/02/1995	ECPG ELECTRONIQUE D EXTENS.	MAN080082112
AO01203	28/08/1995	SYST.ELIN V2C/V4 AVEC EXTENSIO	MAN080082114
AO01204	14/09/1995	ECPG EQUIPT.55 BUS	MAN080080704
AO01205	11/10/1995	ECPG EQUIPT.47 BUS (TIGP)	MAN080082056
AO01206	11/10/1995	ECPG EQUIPT. 8 BUS GX 317	MAN080082057
AO01207	04/09/1995	EMETTEUR/RECEPTEUR	MAN080080703
AO01208	18/12/1995	EMETTEUR/RECEPTEUR	MAN080082051
AO01211	28/12/1995	PUPITRES AVEC AFFICHEURS	MAN080082092
AO01212	28/12/1995	IDB SYST.D INFO.DANS LE BUS	MAN080082079
AO01213	30/11/1995	ENS.GIROUETTES ELECTRIQUES	MAN080082065
AO01214	29/03/1996	SYST.ELIN V2C/V4 COMPTAGE	MAN080082115
AO01216	14/06/1996	SYST.TBA - TADE BUS AUTONOME	MAN080082117
AO01217	25/06/1996	EMETTEUR RECEPTEUR OVIDE 599	MAN080082052
AO01218	09/09/1996	OBLITERATEUR + SUPPORT	MAN080082090
AO01219	09/09/1996	TELECOMMANDE + BOITIER	AUT08_01_00005
AO01220	09/09/1996	SYST.TBA - TADE BUS AUTONOME	MAN080082118
AO01221	10/12/1996	PUPITRE AVEC AFFICHEUR (3c)	MAN080082093
AO01222	10/12/1996	SYST.ELIN V2C/V5	MAN080082119
AO01223	30/07/1996	RADARS BALISE 599	MAN080082097
AO01224	21/10/1996	PUPITRE Av.AFFICHEUR FACE AV	MAN080082094
AO01227	14/11/1996	SYSTEME RADV EQUIPT.80BUS	MAN080082120
AO01228	19/11/1996	EMETTEUR RECEPTEUR VISAR	MAN080082050
AO01229	30/08/1996	ECPG/GPS EQUIPT.3 BUS GX417	MAN080082123
AO01230	30/08/1996	SYST.COMPTAGE MICHEL V7 BUS	MAN080082123
AO01231	30/08/1996	BVR+BDC+BJ1 POUR 16 BUS	MAN080082123
AO01232	04/07/1996	SYST.TADE BUS AUTONOME TBA	MAN080082124
AO01233	04/07/1996	BDC+BVR POUR TBA	MAN080082124
AO01234	12/03/1997	OBLITERATEURS+SUPPORTS MC600	MAN080082089
AO01235	13/02/1997	GIROUETTE ELECTRONIQ./ARTICULE	MAN080082066
AO01236	13/02/1997	GIROUETTE ELECTRONI./STANDARD	MAN080082066
AO01237	13/05/1997	ENS.GIROUETTES ELECTRIQ./GX317	MAN080082068
AO01238	23/06/1997	TELECOMMANDE MC609 + BOITIER	AUT08_01_00005
AO01239	25/08/1997	SYST.COMPTAGE MICHEL V7	MAN080082125
AO01240	25/08/1997	SYST.TADE BUS AUTONOME TBA	MAN080082125
AO01241	25/08/1997	BVR+BDC+BJ1 POUR 11 BUS	MAN080082125
AO01242	25/08/1997	ECPG/GPS EQUIPEMENT 12 BUS	MAN080082058
AO01243	20/01/1997	IDB - SYST.D INFO BUS	MAN080082080
AO01244	01/09/1997	ENS.GIROUETTES A FILM MOTORISE	MAN080082069
AO01245	02/10/1997	ENS.GIROUETTES A FILM MOTORISE	MAN080082070
AO01246	11/09/1997	ACCES.RADIOTELEPHONES	MAN080082099
AO01247	11/09/1997	COFFRET INTERFACE Pour CQM6114	MAN080082043
AO01248	20/12/1997	PUPITRES 3C AVEC AFFICHEURS +	MAN080082095
AO01249	24/10/1997	RADARS BALISE 599 POUR FEUX	MAN080082098
AO01250	24/10/1997	EMETTEUR/RECEPTEUR OVIDE 599	MAN080082053
AO01251	31/12/1997	LIAIS.CONNECTEURS ARMOIRES SAE	MAN080081994
AO01252	24/08/1998	TELECOMMANDE MC 609	AUT08_01_00005
AO01253	23/07/1998	ENS.GIROUETTES	MAN080082072
AO01254	17/07/1998	EMETTEUR/RECEPTEUR CQM6114	MAN080082054
AO01255	20/01/1998	IDB - SYST.D INFO BUS	MAN080082081
AO01256	03/11/1998	SYST.TDA - TADE BUS AUTONOME	MAN080082127
AO01257	03/11/1998	BVR POUR TBA SUR 18 BUS	MAN080082127
AO01258	14/08/1998	BDC + BJ1 POUR 9 BUS	MAN080082129
AO01259	14/08/1998	SYST.COMPTAGE MICHEL V7	MAN080082129

AO01260	21/12/1998	ECPG/GPS EQUIPEMENT 9 BUS	MAN080082059
AO01261	21/12/1998	PUPITRES 3C + AFFICHEURS/CABLE	MAN080082096
AO01262	25/01/1999	IDB - SYST.D INFO BUS	MAN080080711
AO01263	03/07/1999	AUTORADIOS BLAUPUNKT	MAN080082038
AO01264	01/10/1999	TELECOMMANDE + BOITIER MC 609	AUT08_01_00005
AO01265	31/07/1999	ENS.GIROUETTES A FILM MOTORISE	MAN080080706
AO01266	31/10/1999	GIROUETTES ELECTRON. A FILMS	MAN080080706
AO01267	09/12/1999	SYST.COMPTAGE MICHEL V7B	MAN080080730
AO01268	09/12/1999	SYST.COMPTAGE MICHEL V7B	MAN080080730
AO01280	12/06/1992	HORLOGE MURALE DIGITALE	MAN080081020
AO01283	28/05/1993	PLASTIFIEUSE MAXIPLAST	MAN080081024
AO01291	27/12/1995	LECT. MICRO-FICHES CANON	MAN080081032
AO01296	27/05/1977	UNITE DE CUISSON	MAN080080580
AO01297	11/09/1978	CHARIOT ROULANT 12 NIVEAUX	MAN080080579
AO01298	09/10/1978	CHARIOT ROULANT 12 NIVEAUX	MAN080080579
AO01301	30/11/1982	VITRINE REFRIGERANTE 3 NIVEAUX	MAN080080583
AO01304	20/04/1988	PLAQUE SNACKER TRI	MAN080080580
AO01306	02/01/1990	DISTRIBUTEUR BOISSONS (chaud)	MAN080080582
AO01308	10/08/1992	REFRIGERATEUR BRANDT	MAN080080586
AO01309	23/06/1992	REFRIGERATEUR BSK	MAN080080586
AO01312	18/08/1992	CHAISES LAFA SERINGA	MAN080080578
AO01313	18/08/1992	TABLE BASSE D 60	MAN080080588
AO01317	23/08/1993	FOUR MICRO ONDES FAR 7650	MAN080080584
AO01318	30/09/1993	FOUR A MICRO ONDE	MAN080080584
AO01328	22/06/1994	TABLE RECT. REF 867 GRIS	MAN080082134
AO01332	09/05/1989	COFFRET ELECTRIQUE->ONDULEUR	MAN080081039
AO01333	30/06/1989	ALIMENTATION PROTECT.MAT. INFO	MAN080081040
AO01334	02/08/1989	ANALYSEUR PROTOCOLES HP 4952A	MAN080081041
AO01361	07/09/1995	PC HP VECTRA 5/90VL3	MAN080081058
AO01362	07/09/1995	PC HP VECTRA 5/90VL3	MAN080081058
AO01377	31/07/1995	IMP HP LASERJET 5P	MAN080081043
AO01423	17/07/1999	PC GP7-450 PENTIUM III GATEWAY	MAN080077756
AO01424	17/07/1999	PC GP7-450 PENTIUM III GATEWAY	MAN080077756
AO01429	12/03/1979	ARMOIRE ATAL SABLE+5 TABLETTES	MAN080080546
AO01431	30/05/1984	ARMOIRE MARCADET 6013 BEIGE	MAN080080546
AO01432	30/07/1984	ARMOIRE JUNIOR 200 X 120	MAN080080546
AO01436	10/05/1977	BUREAU MINISTRE 5 TIROIRS	MAN080080547
AO01437	25/05/1977	BUREAU 1/2 MINISTRE 3 TIROIRS	MAN080080547
AO01439	29/01/1981	BUREAU VINCO HOGGAR 1/2 MIN	MAN080080547
AO01440	25/02/1983	BUREAU VINCO STABILIS 3 COFFRE	MAN080080547
AO01441	31/07/1984	TABLE BUREAUTIQUE NARBUR	MAN080080557
AO01442	31/07/1984	TABLE BUREAUTIQUE NARBUR	MAN080080557
AO01443	31/07/1984	TABLE BUREAUTIQUE NARBUR	MAN080080557
AO01444	31/07/1984	TABLE BUREAUTIQUE NARBUR	MAN080080557
AO01445	31/01/1974	CLASSEUR ATAL 10 CASIERS	MAN080080559
AO01446	31/01/1974	CLASSEUR ATAL 10 CASIERS	MAN080080559
AO01448	30/01/1978	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01449	30/01/1978	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01450	30/01/1978	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01451	30/01/1978	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01452	30/01/1978	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01453	20/03/1978	COLONNE IP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01454	20/03/1978	COLONNE IP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01455	19/03/1979	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01456	19/03/1979	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01457	19/03/1979	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01458	19/03/1979	COLONNE CP5 CASIERS MARCADET	MAN080080551
AO01462	20/09/1974	COFFRE-FORT BARSA42-73022767	MAN080080559

AO01464	14/09/1978	CLASS. REFRACTAIRE 78F 51767	MAN080080559
AO01465	29/01/1981	FAUTEUIL REF.3539/107	MAN080080559
AO01467	29/06/1983	TABOURET BOIS LIBAN	MAN080080559
AO01468	29/06/1983	TABOURET BOIS LIBAN	MAN080080559
AO01471	13/04/1984	SIEGE SEDUS A3 00 A9/244	MAN080080552
AO01474	29/09/1984	SIEGE SEDUS A300 A9 C.944	MAN080080552
AO01475	29/09/1984	SIEGE SEDUS A650 S7 C.497	MAN080080552
AO01476	29/09/1984	SIEGE SEDUS A650 S7 C.497	MAN080080552
AO01478	28/12/1984	FAUTEUIL SEDUS A801 V9/944	MAN080080552
AO01479	28/12/1984	SIEGE SEDUS SEDIA A65057/9	MAN080080552
AO01480	28/12/1984	SIEGE SEDUS SEDIA A65057/9	MAN080080552
AO01481	28/12/1984	SIEGE SEDUS SEDIA A65057/9	MAN080080552
AO01482	24/09/1984	SIEGE ERGO+ACC. REF. 1402	MAN080080559
AO01483	30/08/1977	TABLE 1/2 CERCLE BLANCHE	MAN080080557
AO01484	30/08/1977	TABLE 1/2 CERCLE BLANCHE	MAN080080557
AO01486	23/09/1982	PLAN DE TRAVAIL EN L GLASWEL	MAN080080559
AO01487	19/11/1982	CASIER DE RANGEMENT GLASWELD	MAN080080551
AO01488	28/02/1983	TABLE GLASWELD 5 TIROIRS	MAN080080557
AO01489	25/06/1983	TABLE RECTANGULAIRE 881 120*60	MAN080080557
AO01490	24/09/1984	TABLE IMPRIMANTE 5224/5505	MAN080080557
AO01506	25/09/1981	HORLOGE PILOTE FLONIC	MAN080080559
AO01509	15/11/1982	PORTE-MANTEAU EN BOIS	MAN080080556
AO01512	05/10/1984	PORTE-MANTEAU BANANE	MAN080080556
AO01513	29/09/1984	PORTE-MANTEAU 601 MECABURO	MAN080080556
AO01515	18/02/1985	ARMOIRE VINCO BEIGE PORT.PLIAN	MAN080080546
AO01516	30/04/1985	DESSERT+SUPPORTS DE LISTINGS	MAN080080559
AO01517	21/03/1985	SIEGE.SEDUS A300 A9-944	MAN080080552
AO01518	31/07/1984	CAISSON 3 TIROIRS NARBUR	MAN080080550
AO01519	09/12/1985	ARMOIRE VINCO JUNIOR BEIGE	MAN080080546
AO01520	15/12/1985	SIEGE SEDUS A801 U9	MAN080080552
AO01523	03/02/1986	SUPPORT 6 PANNEAUX MUR./PIVOT	MAN080080559
AO01525	04/03/1986	TABLE COLLECT.RECTANGLE TECK	MAN080080557
AO01526	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01527	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01528	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01529	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01530	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01531	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01532	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01533	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01534	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01535	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01536	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01537	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01538	26/03/1986	VESTIAIRE VB D2 - ACIAL	MAN080080558
AO01539	18/04/1986	BUREAU 130*75+CAISSON	MAN080080547
AO01541	27/05/1986	VESTIAIRE 4 CASIERS -> CASQUE	MAN080080558
AO01542	27/05/1986	VESTIAIRE 4 CASIERS -> CASQUE	MAN080080558
AO01543	27/05/1986	VESTIAIRE 4 CASIERS -> CASQUE	MAN080080558
AO01544	27/05/1986	VESTIAIRE 4 CASIERS -> CASQUE	MAN080080558
AO01545	16/06/1986	BUREAU D 2	MAN080080547
AO01549	19/08/1986	SIEGE SEDUS A300 A9/944	MAN080080552
AO01550	02/12/1986	ARMOIRE VINCO BASSE BEIGE	MAN080080546
AO01556	30/12/1986	ARMOIRE ACIAL -> CASQUE	MAN080080546
AO01557	30/12/1986	ARMOIRE ACIAL -> CASQUE	MAN080080546
AO01558	30/12/1986	ARMOIRE ACIAL -> CASQUE	MAN080080546
AO01559	30/12/1986	ARMOIRE ACIAL -> CASQUE	MAN080080546
AO01562	18/03/1987	FAUTEUIL NOIR	MAN080080533

AO01563	18/03/1987	FAUTEUIL NOIR	MAN080080533
AO01565	18/03/1987	CAISSON DACTYLO NOIR	MAN080080550
AO01566	07/01/1987	TABLE RECTANGULAIRE TECK	MAN080080557
AO01570	09/03/1987	ARMOIRE PORTE PLIANTE	MAN080080546
AO01571	09/03/1987	ARMOIRE PORTE PLIANTE	MAN080080546
AO01573	20/03/1987	ETAGERE NATACHA	MAN080080533
AO01574	20/03/1987	ETAGERE NATACHA	MAN080080533
AO01575	04/06/1987	SIEGE SEDUS A200 V9/944	MAN080080552
AO01576	23/11/1987	ARMOIRE 198*118	MAN080080546
AO01577	23/12/1987	ARMOIRE 105*118 PORTE PLIANTE	MAN080080546
AO01578	07/12/1987	VITRINES AFFICHAGE ->PL	MAN080080559
AO01586	28/04/1989	SIEGE M454 362 TISSU COLOMBIA	MAN080080533
AO01587	28/04/1989	TABLES 1030	MAN080080557
AO01595	23/06/1989	ARMOIRES/CAISSON-NOIR/GRIS +	MAN080080546
AO01612	24/04/1990	ARMOIRE POUR CASQUES EN GRIS	MAN080080546
AO01620	21/11/1990	MEUBLE POUR LASER JET	MAN080080559
AO01628	22/02/1991	CAISSON METAL NOIR 3 TIROIRS	MAN080082161
AO01629	18/02/1992	COFFRE-FORT VALOIS 350	MAN080082150
AO01635	14/05/1993	TABLE GRISE+TIROIRS (160*80)	MAN080082149
AO01636	14/05/1993	TABLES RECTANGLE GRISES 130*65	MAN080082149
AO01638	14/05/1993	TABLES TRAPEZE GRISES	MAN080082149
AO01650	01/03/2000	TELECOMMANDES MC609+BOITIER	AUT08_01_00005
AO01651	29/02/2000	METRES CABLES POUR BUS	MAN080082040
AO01652	19/07/2000	PORTABLEHP OMNIBOOK XE	MAN080082137
AO01653	07/07/2000	PC GP7 BUSINESS	MAN080082135
AO01654	07/07/2000	PC GP7BUSINESS	MAN080082135
AO01656	10/07/2000	IMP DESKJET 895CXI11PPM	MAN080082141
AO01657	31/03/2000	EQUIPT COMPL. GIROUETTE LAT/FR	MAN080082073
AO01658	29/03/2000	MOBILES RADIOTELEPHONES COMPL.	MAN080082100
AO01660	22/09/2000	IDB256 CARACTERES INFO DS BUS	MAN080080710
AO01662	13/05/2000	COFFRETS ABS	MAN080080695
AO01663	14/06/2000	INTER. EATON	MAN080082046
AO01664	31/05/2000	METRES DE CABLE	MAN080082041
AO01666	30/06/2000	LOGICIEL HASTUS GRAPHIQUE GIRO	MAN080080463
AO01671	20/11/2000	RECYCLEUR DE DILUANT	MAN080081969
AO01675	26/10/2000	BALISES 599 TYPE VILLE	MAN080080539
AO01676	26/10/2000	BALISE 599 STANDARD	MAN080080539
AO01677	08/11/2000	GEB AVEC PUPITRE ET IDB 64 CAR	MAN080082083
AO01679	27/11/2000	PONT 4 COLONNES 1200 M72	MAN080081955
AO01685	11/12/2000	BAC LAVAGE RAVAGLIOLI	MAN080080665
AO01686	11/12/2000	NETTOYEUR HP KARCHER HDS 699 S	MAN080081970
AO01687	11/12/2000	CENTRALE AIR COMPRIME	MAN080080666
AO01688	11/12/2000	SEPARATEUR OWAMAT 2 AVEC PURGE	MAN080081970
AO01689	31/03/2000	CABLES POUR BUS	MAN080082042
AO01693	01/01/2000	BAC DE DEGRAISSAGE	MAN080081953
AO01694	01/01/2000	VERIN FOND DE FOSSE	MAN080081971
AO01698	01/01/2000	AUTO RADIO BLAUPUNKT CARACAS	MAN080082039
AO01705	01/01/2001	TABLE ELEVATRICE 1,5 MOBILE	MAN080081554
AO01718	28/02/2001	ENSEMBLE GIROUETTES BUS HEULIE	MAN080075723
AO01719	28/02/2001	CABLAGE BUS HEULIEZ GX317	MAN080075502
AO01720	19/03/2001	TELECOMMANDE MC609+BOITIER	MAN080075722
AO01729	27/07/2001	"PC +ECRAN 17"*****	MAN080075500
AO01733	23/10/2001	EQUIP. GIROUETTES FRONT/LATERA	MAN080075727
AO01734	30/10/2001	TELECOMMANDE MC609	MAN080075726
AO01735	28/09/2001	COLONNES 2EME 1200M72	MAN080075738
AO01744	31/07/2001	CABLAGE POUR MERCEDES CITO	MAN080075503
AO01746	01/01/2001	AUTORADIO BLAUPUNKT CARACAS RC	MAN080075487
AO01747	31/08/2001	LOGICIEL ARCVIEW 3.2A WINDOWS	MAN080075493

AO01775	26/03/2002	EQUIPEMENTS COMPLETS GIROUETTE	MAN080075473
AO01777	01/01/2002	ANTENNE +2 STATIONS DE BASES	MAN080075483
AO01783	30/06/2002	FILMS POUR GIROUETTRES AUTOMAT	MAN080075472
AO01784	30/06/2002	FILMS POUR GIROUETTRES MANUELLE	MAN080075472
AO01786	09/09/2002	FILMS POUR GIROUETTRES MOTORISÉ	MAN080075485
AO01787	09/09/2002	FILMS POUR GIROUETTRES MANUELS	MAN080075485
AO01821	17/07/2003	ENSEMBLE GIROUETTRES BUS HEULIE	MAN080075433
AO01822	17/07/2003	ENSEMBLE GIROUETTRES BUS STANDA	MAN080075433
AO01823	17/07/2003	ENSEMBLE GIROUETTE IRISBUS AGO	MAN080075433
AO01824	01/07/2003	COMMANDES OBLITERATEURS BOITIE	MAN080075432
AO01858	28/06/2004	TELECOMMANDE MC609 + BOITIERS	MAN080075368
AO01859	29/06/2004	TRONCONS FILMS GIROUETTRES MOTO	MAN080075370
AO01860	29/06/2004	TRONCONS GIROUETTRES MANUELLES	MAN080075370
AO01865	30/08/2004	ECHAFAUDAGES	MAN080075363
AO01867	01/01/2004	DISTRIBUTEUR EURO 1500 5M3/H	MAN080075690
AO01868	01/01/2004	VERIN BORD DE FOSSE GHSLP14	MAN080075361
AO01870	01/01/2004	LICENCE LOGICIEL HASTUS 50%	MAN080075296
AO01882	22/07/2004	EQUIPEMENTS GIROUETTE BUS MOYE	MAN080075387
AO01883	22/07/2004	EQUIPEMENTS GIROUETTE BUS STAN	AUT08_04_00018
AO01884	22/07/2004	EQUIPEMENTS GIROUETTRES BUS ART	AUT08_04_00019
AO01885	19/05/2004	REPONDEURS OVIDES 599	MAN080075389
AO01905	08/06/2005	BANC DE FREINAGE FIXE BM12200	MAN080075141 (sortie partielle)
AO01932	19/10/2005	BANC DE FREINAGE-PLAQUES A JEU	AUT08_05_00010
AO01936	07/11/2005	ENS.GIROUETTRES COMPLETS BUS MO	MAN080075715
AO01937	07/11/2005	ENS GIROUETTRES COMPLETS BUS ST	AUT08_05_00007
AO01938	07/11/2005	ENS GIROUETTRES COMPLETS BUS AR	AUT08_05_00008
AO01958	01/01/2006	MONTAGE BANC FREINAGE E2501933	MAN080075251
AO01972	24/11/2006	PONT 6 COLONNES 1200M75 CM	MAN080075250
AO01975	19/10/2006	BAC GALVANISE +1 PLANCHER	MAN080075256
AO01976	19/10/2006	BAC GALVANISE + 2PLANCHERS	MAN080075256
AO01977	16/06/2006	FREINS ROULEAUX P/BANC FREINAG	MAN080075252
AO01992	17/10/2006	GIROUETTRES BUS STANDARD GX32	MAN080075207
AO01993	17/10/2006	GIROUETTRES BUS MOY CAPACITE GX	AUT08_06_00003
AO01994	17/10/2006	ENS GIROUETTE BUS CITARO	AUT08_06_00004
AO02011	01/01/2007	VERIN DE FOSSE MOD GHSP14	MAN080075056
AO02016	01/01/2007	PORTABLE SONY VAIO FE21M T2300	MAN080075054
AO02017	01/01/2007	DISQUES DURS HITACHI HDD 500GO	MAN080075054
AO02018	01/01/2007	EC 24 SAMSUNG LCD SM 244T	MAN080075054
AO02019	01/01/2007	PC HP XW4200 WORKSTATION MT	MAN080075054
AO02020	01/01/2007	VIDEOPROJECTEUR VPL CX86 3000	MAN080075054
AO02027	13/03/2007	CARTE GRAPHIQUE QUADRO+ EXT GA	MAN080075057
AO02036	20/09/2007	GIROUETTRES BUS MOYENNE CAPACIT	MAN080075032
AO02037	20/09/2007	GIROUETTRES BUS STANDARDS	AUT08_07_00007
AO02038	20/09/2007	GIROUETTRES BUS ARTICULES	AUT08_07_00008
AO02053	27/07/2007	FICHE FEM. T10 3V	MAN080075023 MAN080075024 MAN080075025
AO02054	24/07/2007	EMBASE MALE T10-3V	MAN080075022 MAN080075021
AO02060	21/06/2007	EXTENSION GARANTIE HP	MAN080075058
AO02064	26/11/2007	PEINTURE 3 TRAVERSES POUR UN B	MAN080075043
AO02076	13/07/2007	LICENCES MONOLINGUES POUR SYNT	MAN080075014
AO02091	01/01/2008	PONT 4 COLONNES N°50757 A 5076	MAN080081380
AO02099	26/05/2008	GIROUETTE EQUIP COMPLET GX127	MAN080081398
AO02100	26/05/2008	GIROUETTE EQUIP COMPLET GX327	MAN080081398
AO02101	26/05/2008	FILM ENTIER FRONTAL	MAN080081398
AO02102	26/05/2008	FILM ENTIER LATERAL	MAN080081398



AO02103	26/05/2008	FILM ENTIER ARRIERE	MAN080081398
AO02104	20/06/2008	GIROUETTE EQUIP COMPLET BUS AR	MAN080081399
AO02116	11/07/2008	LICENCES ACAPELA MOBILITY	MAN080081401
AO02162	27/11/2009	GIROUETTES POUR BUS GX127L	AUT08_09_00117
AO02163	27/11/2009	GIROUETTES CITARO STAND	AUT08_09_00117
AO02164	27/11/2009	EQUIP GIROUETTES CITARO ARTIC	AUT08_09_00117
AO02165	27/11/2009	FILM ENTIER FRONTAL	AUT08_09_00117
AO02166	27/11/2009	FILM ENTIER LATERAL	AUT08_09_00117
AO02167	27/11/2009	FILM ENTIER ARRIERE	AUT08_09_00117
AO02176	01/01/2010	PRESSE A BALLE MINIPAC	AUT08_09_00105
AO02180	29/01/2010	ALIMENT TERMINUS TILLEROYES FO	MAN080084371
AO02182	31/05/2010	GIROUETTES EQUIPT BUS MOYENN C	MAN080086005
AO02183	31/05/2010	GIROUETTE EQUIPT BUS STANDARD	MAN080086005
AO02184	31/05/2010	GIROUETTES EQUIPT BUS ARTICULÉ	MAN080086005
AO02185	31/05/2010	FILMS ENTIERS LATERAUX	MAN080086005
AO02186	31/05/2010	FILMS ENTIERS ARRIERES	MAN080086005
AO02201	30/06/2010	REPIQUAGE TRONÇONS GIROUETTES	MAN080084491
AO02203	19/07/2010	ACAPELA MOBILITY HQ TTS	MAN080084492
AO02222	31/05/2011	GIROUETTES BUS GX127L	MAN080083708
AO02223	07/07/2011	BANC DE FREINAGE BM 122200	MAN080083614
AO02226	31/07/2011	FILME GIROUETTES SERIG SUITE MODIF RESEA	MAN080085352
AO02249	01/01/2012	PC DLH 2415 +LCD MONITOR 24	AUT08_12_00437
AO02257	31/01/2012	GIROUETTES BUS GX127L	AUT08_12_00442
AO02259	22/02/2012	PIECES OBLITERATEURS	AUT08_12_00443
AO02269	13/04/2012	TRAVAUX DIV DEPOT BUS PL	AUT08_12_00430
AO02284	29/06/2012	GIROUETTES BUS MOYENNE CAPACITES	AUT08_12_00451
AO02285	29/06/2012	GIROUETTES BUS STANDARDS	AUT08_12_00451
AO02286	29/06/2012	GIROUETTES BUS ARTICULES	AUT08_12_00451
AO02327	26/02/2013	BRANCHEMENT CHAUFFE EAU TERMINUS RIVOTTE	AUT08_13_00109
AO02328	28/02/2013	INSTALLATION CHAUFFE EAU 15 LITRES	AUT08_13_00314
AO02466	10/07/2015	BG-307- MN PNEUS BUS 311	AUT08_15_00256
AO02470	30/10/2015	57921 WC 25 PNEUS BUS SORTI	AUT08_15_00256



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

DAG.17.08.A78

Vu les articles L.5211-4-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant n° 4 à la convention de création de services communs entre la CAGB et la Ville de Besançon, signé le 28 décembre 2015,

Délégation de signature à  
M. ROBERT Mathias

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. ROBERT Mathias assure les fonctions de Directeur, Direction de la Performance et du Conseil de Gestion, Pôle Gestion et Modernisation, pour les affaires relevant de la CAGB,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'article L.5211-4-2, une délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à M. ROBERT Mathias, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives ou techniques,
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité,
- les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence,
- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 15 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,

**Article 2** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,

- notifié à l'intéressé,
- adressé au Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Besançon, le **17 NOV. 2017**

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

Spécimen de signature

Titre	Paraphe	Signature
Directeur de la Performance et du Conseil de Gestion		
Mathias ROBERT		

Notifié à l'intéressé  
le :

Nom Prénom :

Signature :

**Dates d'affichage :**

Date de début : **20 NOV. 2017**

Date de fin : **20 DEC. 2017**

Préfecture du Doubs

Reçu le **17 NOV. 2017**



Contrôle de légalité



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

DAG.17.08.A79

Délégation de signature à  
M. Alexandre  
GRANDVOINNET

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu les articles L.5211-4-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la CAGB, la Ville et le CCAS de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. Alexandre GRANDVOINNET assure les fonctions d'Adjoint au Directeur Général Adjoint des Services, Directeur Pilotage et Organisation, Pôle Ressources Humaines, pour les affaires relevant de la CAGB,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Une délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à M. Alexandre GRANDVOINNET, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les convocations ou invitations à des réunions, à l'exception des réunions du Conseil municipal,

- les accusés de réception, demandes de renseignements, notifications et bordereaux d'envoi,

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 50 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,

- les courriers d'envoi des pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres supérieurs ou égaux à 50 000 € HT ou aux délégations de service public, et notamment les dossiers de consultation des entreprises, réponses aux questions des candidats et demandes de pièces complémentaires, les courriers de convocation des commissions d'appel d'offres, les documents d'agrément des sous-traitants et tout acte modificatif relatif à la sous-traitance, les attributions des exemplaires uniques,

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,

- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et gendarmerie au nom de la Ville de Besançon et, le cas échéant, les constitutions de partie civile,

- la communication de documents administratifs dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, dont les dispositions sont reprises dans le code des relations entre le public et l'administration,

- les actes relatifs à la gestion du personnel, dont notamment, les convocations aux entretiens disciplinaires, les actes prononçant les sanctions prévues par les textes à l'encontre des personnels, les contrats temporaires de travail, les ordres de missions et états de frais pour les déplacements des personnels titulaires et non-titulaires, élus ou collaborateurs, les conventions et attestations de stage, les pièces justificatives liées au paiement des salaires des agents, des indemnités des élus et des charges sociales, les comptes-rendus des entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité,

**Article 2 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé,
- adressé à M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Besançon, le **17 NOV. 2017**

Le Président,

  
Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

Spécimen de signature

Titre	Paraphe	Signature
Adjoint au Directeur Général Adjoint des Services et Directeur Pilotage et Organisation  Alexandre GRANDVOINNET		

Notifié à l'intéressé  
le :

Nom Prénom :

Signature :

**Dates d'affichage :**

Date de début : **20 NOV. 2017**

Date de fin : **20 DEC. 2017**

Préfecture du Doubs

Reçu le **17 NOV. 2017**



Contrôle de légalité



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

DAG.17.08.A74

Délégation de signature à  
Mme MEOTTI Fabienne

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu les articles L.5211-4-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition de la Ville de Besançon de la Direction Urbanisme Projets et Planification signée le 1er juin 2017 entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Considérant que le Président peut donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au chef du service commun pour l'exécution des missions qui lui sont confiées,

Considérant que Mme MEOTTI Fabienne, cadre A, assure les fonctions de Cheffe de la Mission PLUi, Direction Urbanisme Projets et Planifications, Département Urbanisme et Grands Projets Urbains, Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement, pour les affaires relevant de la CAGB,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'article L.5211-4-2, une délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme MEOTTI Fabienne, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives ou techniques,
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité,
- les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence,
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- les bons de commandes et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**Article 2** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,

- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressée,
- adressé à M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Besançon, le 28 NOV. 2017

Le Président,



Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité

Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

Spécimen de signature

Titre	Paraphe	Signature
Cheffe de la Mission PLUi  Fabienne MEOTTI		

Notifié à l'intéressée  
le :

Nom Prénom :

Signature :

Dates d'affichage :

Date de début : 01 DEC. 2017

Date de fin : 01 JAN. 2018



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

DAG.17.08.A76

Vu les articles L.5211-4-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délégation de signature à  
M. MILLARD Pascal

Vu la convention de mise à disposition de la Ville de Besançon de la Direction Urbanisme Projets et Planification signée le 1er juin 2017 entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Considérant que le Président peut donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au chef du service commun pour l'exécution des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. MILLARD Pascal, cadre A, assure les fonctions de Directeur, Direction Urbanisme Projets et Planifications, Département Urbanisme et Grands Projets Urbains, Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement, pour les affaires relevant de la CAGB,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Au titre de l'article L.5211-4-2, une délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à M. MILLARD Pascal, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives ou techniques,
- les courriers relatifs à la situation des biens au regard du droit de préemption, saisine de France Domaine, courriers aux notaires au regard de la taxe sur la cession de terrains rendus constructibles par un PLU, courriers de transmission des documents administratifs,
- l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme et de déclarations préalables,
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité,
- les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence,
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- les bons de commandes et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 50 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**Article 2 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

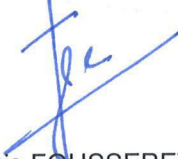
- affiché au siège de la CAGB,



- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé,
- adressé à M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Besançon, le **28 NOV. 2017**

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

Préfecture du Doubs

Reçu le **29 NOV. 2017**



Contrôle de légalité

Spécimen de signature

Titre	Paraphe	Signature
Directeur de la Direction Urbanisme Projets et Planifications  Pascal MILLARD		

Notifié à l'intéressé  
le :

Nom Prénom :

Signature :

**Dates d'affichage :**

Date de début : **01 DEC. 2017**

Date de fin : **01 JAN. 2018**



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

DAG.17.08.A86

Délégation de signature à  
Mme Caroline GAJ

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu les articles L.5211-4-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annexe II de la convention de création de services communes signée le 26 décembre 2014, entre la CAGB, la Ville et le CCAS de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que Mme GAJ Caroline assure les fonctions de Cheffe du service Recrutement Mobilité, Direction Emplois et Compétences, Pôle Ressources Humaines, pour les affaires relevant de la CAGB,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre des articles L.5211-4-2 et L5211-9, une délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme Caroline GAJ, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives ou techniques,
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité,
- les réponses aux demandes de stages, les conventions de stage, les ruptures de stages, réponses aux demandes d'emplois, aux demandes d'emplois aidés et aux demandes d'apprentissage,
- les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence,
- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

**Article 2** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,

.../...

- notifié à l'intéressée,
- adressé à M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Besançon, le **28 NOV. 2017**

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

Préfecture du Doubs

Reçu le **29 NOV. 2017**



Contrôle de légalité

**Spécimen de signature**

Titre	Paraphe	Signature
Cheffe du service Recrutement Mobilité  Caroline GAJ		

Notifié à l'intéressée  
le :

Nom Prénom :

Signature :

Dates d'affichage :

Date de début : **01 DEC. 2017**

Date de fin : **01 JAN. 2018**



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

DAG.17.08.A87

Délégation de signature à  
Mme Nathalie VEYA

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu les articles L.5211-4-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annexe II de la convention de création de services communes signée le 26 décembre 2014, entre la CAGB, la Ville et le CCAS de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que Mme Nathalie VEYA assure les fonctions de cheffe du service Emplois Remplacements, Direction Emplois et Compétences, Pôle Ressources Humaines, pour les affaires relevant de la CAGB,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre des articles L.5211-4-2 et L.5211-9, une délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme VEYA Nathalie, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives ou techniques,
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité,
- les réponses aux demandes de stages, les conventions de stage, les ruptures de stages, réponses aux demandes d'emplois, aux demandes d'emplois aidés et aux demandes d'apprentissage,
- les propositions d'engagement du personnel temporaire,
- les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence,
- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

**Article 2** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,

.../...

- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressée,
- adressé à M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Besançon, le

28 NOV. 2017

Préfecture du Doubs

Le Président,

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité

Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.

Spécimen de signature

Titre	Paraphe	Signature
Cheffe du service Emplois Remplacements  Nathalie VEYA		

Notifié à l'intéressée  
le :

Nom Prénom :

Signature :

Dates d'affichage :

Date de début : 01 DEC. 2017

Date de fin : 01 JAN. 2018



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

DAG.17.08.A88

Délégation de fonctions et  
de signature à  
Mme Catherine  
BARTHELET - Conseillère  
Communautaire Déléguée

Abrogation de l'arrêté de  
délégation de fonctions  
2014-000416

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil de Communauté de la CAGB en date du 29 avril 2014 constatant l'élection de M. Jean-Louis FOUSSERET en qualité de Président de la CAGB et de Mme Catherine BARTHELET en qualité d'autre membre du Bureau de la CAGB,

Vu l'arrêté 2014-000416 en date du 2 mai 2014 portant délégation de fonctions à Mme BARTHELET Catherine,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de fonctions aux autres membres du bureau dès lors que les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation,

Considérant que les 15 vice-présidents de la CAGB sont tous titulaires d'une délégation,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BARTHELET, Conseillère Communautaire Déléguée, pour signer, sous la surveillance et la responsabilité du Président, tous les actes, arrêtés, décisions et courriers administratifs, tous contrats et marchés publics relevant de sa délégation et notamment pour :

- Les plans locaux d'urbanisme sur le territoire de la CAGB,
- Les plans de sauvegarde et de mise en valeur sur le territoire de la CAGB,
- Les cartes communales sur le territoire de la CAGB,
- La publicité extérieure - Enseignes et pré enseignes.

**Article 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de fonctions et de signature 2014-000416.

**Article 3** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,

.../...

- notifié à l'intéressée,
- adressé à M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Besançon, le 30 NOV. 2017

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon

Titre	Paraphe	Signature
Conseillère Communautaire Déléguée Catherine BARTHELET	CB	

Notifié à l'intéressée

Le : 30 NOV. 2017

Nom Prénom :

*Barthelet Catherine*  
Signature :

Dates d'affichage :

Date de début : 04 DEC. 2017

Date de fin : 04 JAN. 2018

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 DEC. 2017



Contrôle de légalité



**OBJET :**

Pôle des Ressources  
Humaines

Arrêté portant ouverture d'une  
session de sélections  
professionnelles au titre de  
l'année 2017 dans le cadre du  
dispositif d'accès à la  
titularisation

RH.17.08A664

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,  
Vu la loi 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi  
titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la  
fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions  
relatives à la fonction publique,

Vu le décret le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour  
application du chapitre II de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée susvisée,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 5 septembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du  
21 septembre 2017 relative à la présentation du programme pluriannuel d'accès à  
l'emploi titulaire,

Sur la proposition du Directeur Général des Services de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon,

**A R R E T O N S**

**Article 1er :** Une commission de sélections professionnelles  
d'intégration aux grades mentionnés en annexe du présent arrêté est constituée.

**Article 2 :** Au titre de l'année 2017, il est prévu l'ouverture de 2 postes  
répartis entre les différents grades conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 3 :** Ces sélections professionnelles ne sont accessibles qu'aux  
agents remplissant les conditions d'ancienneté dans la collectivité définies par le  
dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

**Article 4 :** Les agents remplissant les conditions désirant s'inscrire à la  
session 2017 des sélections professionnelles doivent envoyer un dossier comprenant  
une lettre de candidature, un CV et le cas échéant, tout élément complémentaire  
permettant d'apprécier leur parcours professionnel (titres, attestations de stage de  
formation, de travaux ou d'œuvres).

Ce dossier de candidature doit être adressé à Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon - Direction Emploi et Compétences -  
2 rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex.

La date limite de réception des dossiers de candidature à la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon est fixée au 4 décembre 2017.

Aucun dossier incomplet ou non reçu à cette date ne sera accepté.

**Article 5 :** Après vérification de la recevabilité du dossier de candidature,  
les candidats seront invités à participer aux entretiens qui se dérouleront le  
14 décembre 2017 au Groupe Scolaire Brossolette - 2 rue Stendhal à Besançon.

L'entretien, d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de présentation du candidat,  
portera sur l'évaluation des acquis de l'expérience professionnelle en vue d'apprécier  
l'aptitude à exercer les missions des différents postes.

La commission d'évaluation professionnelle sera constituée des membres suivants :

- Représentant l'Autorité territoriale : le Directeur Général Adjoint des Services, Pôle des Ressources Humaines,
- Représentant la personnalité qualifiée : cette personne sera désignée par le Président du Centre de Gestion du Doubs,
- Représentant le fonctionnaire de la collectivité : cette personne sera désignée par l'Autorité Territoriale.

Les noms et qualités des personnes et de leur éventuel suppléant seront affichés dans  
les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et sur ses sites  
Internet et Intranet.



**Article 6 :** A l'issue des auditions des candidats, la commission dressera par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être titularisés dans la limite maximale des emplois ouverts.  
La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon procédera à l'affichage de cette liste dans ses locaux et sur ses sites Internet et Intranet.

**Article 7 :** Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**Article 8 :** Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 10 NOV. 2017

Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Préfecture du Doubs

Reçu le 10 NOV. 2017



Contrôle de légalité

Date de début:

10 NOV. 2017

Date de fin:

10 DEC. 2017

**ANNEXE DE L'ARRETE  
PORTANT OUVERTURE DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON**

Nombre de postes ouverts aux sélections professionnelles Session 2017				
FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE
TECHNIQUE	B	Technicien	Technicien	1
			Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1



**Registre des Arrêtés du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**OBJET :**

URB.17.08.A27

Commune de La Chevillotte

Elaboration du Plan Local  
d'Urbanisme

Enquête publique

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 qui donne à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 27 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Chevillotte en date du 24 juillet 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation préalable en application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme (ancien),

Vu le débat au sein du Conseil Municipal de La Chevillotte en date du 08 mars 2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Chevillotte en date du 22 mars 2017 tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de PLU,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2017 proposant notamment que le Grand Besançon poursuive, après la date du transfert de la compétence, les procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme préalablement engagées par les communes,

Vu l'accord en date du 27 avril 2017 donné par la commune de La Chevillotte à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour mener à bien la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-11 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu la décision N° E17000128 /25 en date du 19 octobre 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon portant désignation d'un commissaire-enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est procédé à une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de La Chevillotte pour une durée de 31 jours consécutifs

**Du jeudi 14 décembre 2017 au samedi 13 janvier 2018 inclus.**

**Article 2 :** Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune (cf. pièce n°2 du dossier). Il définit le droit des sols applicable à chaque terrain.

**Article 3 :** Le projet de PLU de La Chevillotte n'est pas soumis à évaluation environnementale.

**Article 4 :** A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétence qui délibèrera pour approuver le projet de PLU.

**Article 5 :** Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné Madame Virginie HABERT en qualité de commissaire-enquêteur.

**Article 6 :** Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que les registres d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- En Mairie de La Chevillotte – Siège de l'enquête publique – Lieu-dit La Verdeline – 25620 LA CHEVILLOTTE – Le jeudi de 08H30 à 11H30 et de 13H30 à 18H30.
- Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de La Chevillotte, au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de La Chevillotte – Madame le commissaire-enquêteur – Enquête publique PLU – Lieu-dit La Verdeline – 25620 LA CHEVILLOTTE.

**Article 7 :** La commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de LA CHEVILLOTTE :

- le jeudi 14 décembre 2017 de 09H00 à 12H00 ;
- le jeudi 21 décembre 2017 de 17H00 à 19H00 ;
- le mercredi 03 janvier 2018 de 09H00 à 12H00 ;
- le samedi 13 janvier 2018 de 09H00 à 12H00.

**Article 8 :** Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet du Grand Besançon à l'adresse internet <http://www.grandbesancon.fr> – Onglet « Logement Urbanisme » - Rubrique « Grand Besançon – Enquêtes et consultations » pendant toute la durée de l'enquête.

Des observations et propositions pourront être déposées à cette même adresse par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions déposées par l'intermédiaire de ce formulaire seront annexées au registre d'enquête publique et consultables en ligne à l'adresse internet ci-dessus.

**Article 9 :** Toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à Florent SERRETTE, référent de secteur PLUi au Grand Besançon, au 03.81.87.82.97 ou par mail [florent.serrette@grandbesancon.fr](mailto:florent.serrette@grandbesancon.fr).

**Article 10 :** A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de La Chevillotte, au Grand Besançon – Mission PLUi, en Préfecture et sur le site internet du Grand Besançon pendant une durée d'un an.

**Article 11 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 12** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à Monsieur le Préfet.

**Dates d'affichage :**

Date de début :

24/11/2017

Date de fin :

13/01/2018

Besançon, le **22 NOV. 2017**

Le Président,  
Jean-Louis FOUSSERET,  
Maire de Besançon.



Préfecture du Doubs

Reçu le **23 NOV. 2017**



Contrôle de légalité